

Le Premier Ministre

- 6 3 4 / 2 1 SG

Paris, le 14 MAI 2021

Madame la députée,

En prononçant son discours sur l'Europe depuis la Sorbonne, le Président de la République a exprimé son ambition de faire de l'Europe « une puissance éducative ».

Les pays européens sont en effet confrontés à des défis communs : les impacts liés aux bouleversements numériques, la montée des populismes, les remises en cause de nos valeurs communes. Jamais l'éducation n'a été aussi centrale dans l'agenda européen, comme en témoigne la construction d'un espace européen de l'éducation.

Dans ce contexte, et dans la perspective de la création d'académies européennes des professeurs, renforcer la mobilité des professeurs apparaît comme une nécessité impérieuse. Par leurs échanges, les professeurs sont les premiers artisans de cette puissance européenne éducative. Or, la mobilité des professeurs reste aujourd'hui trop peu développée. L'Europe n'est pas assez présente dans la formation de nos professeurs. Il est donc essentiel de renforcer la dimension européenne de leur formation théorique mais aussi de développer leur mobilité notamment au moment de la formation initiale. Ces nouvelles mobilités auront un double effet bénéfique sur l'attractivité du métier, comme cela a été souligné lors du Grenelle de l'éducation et sur l'enrichissement pédagogique qu'apportent la découverte et l'observation d'autres pratiques.

Au-delà des professeurs, la fragilité du lien des jeunes Français avec l'Europe est préoccupante. Si nous voulons intégrer les jeunes dans un horizon européen, la transmission de l'appartenance à l'Europe est une urgence démocratique et civique à laquelle l'école de la République doit répondre.

Face à ces enjeux fondamentaux pour notre pays et pour l'Europe, je souhaite vous confier une mission visant à définir les leviers de développement de la dimension européenne de notre système éducatif. Votre expérience de députée européenne sera un atout précieux pour conduire cette mission et identifier les bonnes pratiques et les innovations pédagogiques.

....

Madame Ilana CICUREL
Députée Européenne
Bât Winston Churchill MO2044
1, avenue du Président Robert Shuman
CS 91024
F-67070 STRASBOURG CEDEX

Il vous revient d'établir un état des lieux de l'ensemble des dispositifs existants relatifs à la mobilité européenne des professeurs, des élèves et des apprentis. Vous veillerez également à y inclure toute la diversité des partenariats pédagogiques existants.

À cette occasion, je souhaite que vous puissiez identifier les freins qui font aujourd'hui obstacle à la pleine utilisation de ces dispositifs. Vous veillerez à consulter l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux au niveau national et local.

Votre rapport établira dans un second temps des propositions d'actions concrètes pour revitaliser et développer la mobilité des élèves, ainsi que les échanges à distance (jumelages numériques entre établissements scolaires par exemple), en particulier ceux qui en sont les plus éloignés aujourd'hui (apprentis, jeunes issus de l'enseignement professionnel ou de parcours moins exposés aux échanges avec l'étranger), et pour consolider leur parcours d'expériences européennes. Il s'attachera également à définir les conditions nécessaires pour renforcer la dimension européenne de la formation des professeurs et développer leur mobilité en intégrant une offre de mobilité à la formation initiale.

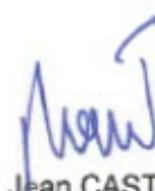
En application de l'article L.O. 144 du code électoral, rendu applicable aux parlementaires européens élus en France par l'article 6 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de M. Clément BEAUNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Pour la réalisation de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que les services compétents rattachés au Premier ministre et mis à disposition du secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos conclusions pour juin afin qu'elles puissent utilement alimenter la Présidence française de l'Union européenne qui débutera en janvier 2022.

Je vous prie d'agrérer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean CASTEX